

Lettre @Formation

Public : Les adhérents salariés OGEC ou tous les militants investis pour les salariés OGEC du Sniec-CFTC.

Destinataires : Les adhérents salariés OGEC et les Présidents départementaux Sniec-CFTC des académies de Montpellier et Aix-Marseille.

Pour information aux Conseillers nationaux.

La Fédération « Enseignement et Formation » vous informe

FORUM « Salariés OGEC »

✚ **Lieu** : Hôtel Kyriad Antigone - 890 Avenue Jean Mermoz à MONTPELLIER (34)
Plan d'accès : [ICI](#)

✚ **Date et horaires** : le samedi 29 mars 2025 de 9h30 à 16h30 (accueil des participants à partir de 9h). **Frais pris en charge.**

✚ **Objectifs** :

- ✓ Mieux connaître la Convention Collective (CCEPNL-3218).
- ✓ Analyser des documents (contrat de travail, calendrier annuel de modulation, fiche de poste, fiche de fonction...).
- ✓ Analyser sa situation personnelle.
- ✓ Découvrir vos droits en formation, santé et prévoyance.

[Affiche d'invitation](#)

✚ Document d'autorisation d'absence pour les salariés de droit privé à remettre dès que possible à votre chef d'Établissement : [ICI](#)

✚ Formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le **lundi 10 mars 2025** : [ICI](#)



Cette inscription en ligne vous engage à participer. Pour le bon fonctionnement, merci de respecter votre engagement et de nous prévenir en cas d'imprévu. La Fédération met en place des moyens financiers et humains pour organiser les formations.

Pour les adhérents et nouveaux adhérents les frais de formation seront pris en charge.

✚ Document de demande de remboursement des frais engagés et annexes : [ICI](#)

! Ne pas oublier de joindre les justificatifs originaux et un RIB à votre demande dans les 15 jours qui suivent la formation.

Dépliant « Le départ en formation syndicale » : [ICI](#)

Attention ! Condition obligatoire : Être à jour de la cotisation syndicale 2025.

Pour nous contacter :

Par téléphone : 01 84-74-14-00.

Par mail : responsable-formation@cftc-fef.fr

Par courrier : Snec-CFTC – Tour « Essor » 14-16 rue Scandicci - 93500 Pantin.